

déi Lénk

Nathalie Oberweis

Députée

Luxembourg, le 11 juillet 2023

Résolution

La Chambre des Députés.es

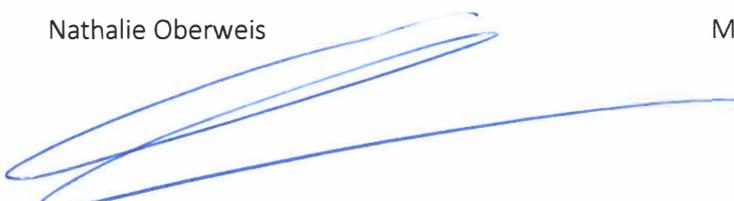
Considérant

- la convention internationale des droits des enfants ;
- les lignes directrices de l' ONU relatives à la protection de remplacement pour les enfants ;
- les recommandations les plus récentes du Comité des Droits de l'enfant pour le Luxembourg ;

décide

- d' étudier la possibilité de donner à l' Ombudsman pour enfants et jeunes les pouvoirs d' un bureau de réclamations pour les enfants et les jeunes ;

Nathalie Oberweis



Myriam Cecchetti

